

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 janvier 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, madame la conseillère Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire, conseillère et conseiller absents : Stephan Lavoie, Manon Derome et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 167 328.61\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Proposition pour l'installation de la ventilation au garage au 707 (14 371.88\$)
10. Soumission pour l'achat d'un coffre pour la sableuse (1 408.44\$)
11. Aide financière des organismes de la municipalité pour l'année 2020
12. Déneigement des édifices municipaux
13. Résolution annuelle de financement pour ADL (5 000.00\$)
14. Résolution pour présenter le projet structurant à la MRC d'Abitibi
15. Résolution pour faire un don à la fondation hospitalière d'Amos Inc. (20 000.00\$)
16. Rencontre avec madame Marie-Eve Pomerleau de la mine Agnico Eagle le 13 janvier 2020
17. Avis de motion
18. Présentation du projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics
19. Période de questions réservées à l'assistance
20. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue au citoyens présents (5).

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**01-01-2020**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2019;**

**02-01-2020**

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2019;**

**03-01-2020**

**5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**04-01-2020**

**6. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900971 à C1901039. La séquence des chèques en ligne L1900066 à L1900069 et L2000001 à L2000002.

Total des factures du mois	86 522.34\$
Total des paiements directs	26 479.84\$
Total des salaires	54 326.43\$
<b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>167 328.61\$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 janvier 2020.

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin, directeur général

**7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;**

**7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.**

Le Maire n'étant pas présent, madame Poulin explique que les rencontres de la MRC Abitibi ont eu lieu et que c'est le Maire qu'y a participé.

**8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

## **9. PROPOSITION POUR L'INSTALLATION DE LA VENTILATION AU GARAGE 707 (14 371.88\$);**

**05-01-2020**

### **9. Proposition pour l'installation de la ventilation au garage 707 (14 371.88\$).**

**ATTENDU QU'**un représentant de la CNESST, est venu faire une visite à la municipalité et a constaté une dérogation en rapport avec l'absence de ventilation au garage situé au 707 avenue du Lac, ce qui contrevient à la santé et sécurité des travailleurs;

**ATTENDU QUE** dans son rapport il alloue un échancier pour que les travaux soient exécutés;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de « Lanoix Larouche Inc. » de faire installer une ventilation adéquate au montant de 14 371.88\$ pour le garage situé au 707 avenue du Lac afin d'avoir un endroit sécuritaire pour nos travailleurs.

## **10. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN COFFRE POUR LA SABLEUSE (1 408.44\$);**

**06-01-2020**

### **10. Soumission pour l'achat d'un coffre pour la sableuse (1 408.44\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Service mécanique Germain Inc. (SMG) pour la fourniture d'un coffre tel que spécifier dans la proposition au montant de 1,408.44 \$.

## **11. AIDE FINANCIÈRE DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020;**

**07-01-2020**

### **11. Aide financière des organismes de la municipalité pour l'année 2020.**

**ATTENDU QUE** les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2020;

**ATTENDU QUE** le conseil a étudié les différentes demandes;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,000.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Club Optimiste « Défi Contre-courant » : 2,500.00 \$, ainsi que de la main d'œuvre pour la préparation de l'activité qui se tiendra le 15 aout 2020
- Journal l'alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrède : 2,800.00 \$
- École Saint-Paul de Preissac : 1,500.00 \$
- Fabrique de Saint-Raphaël de Preissac « publicité » : 620.00 \$

## **12. DENEIGEMENT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX;**

**08-01-2020**

### **12. Dénéigement des édifices municipaux.**

**ATTENDU QUE** les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé aux travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

### **13. RÉSOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT POUR ADL (5 000.00\$);**

09-01-2020

#### **13. Résolution annuelle de financement pour ADL (5 000.00\$).**

**ATTENDU QUE** le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un (e) agent (e) de développement local;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.000.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

### **14. RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER UN PROJET STRUCTURANT À LA MRC D'ABITIBI;**

10-01-2020

#### **14. Résolution pour présenter un projet structurant à la MRC d'Abitibi.**

**ATTENDU QUE** la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC Abitibi.

### **15. RÉSOLUTION POUR FAIRE UN DON À LA FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC. (20 000.00\$);**

11-01-2020

#### **15. Approbation pour faire un don à la fondation hospitalière d'Amos Inc. (20 000.00\$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac trouve important de soutenir une Fondation qui œuvre dans les services aux malades, par différents incitatifs pour que les résidents de la MRC Abitibi puissent avoir des services de proximité sans avoir continuellement à se déplacer dans les grands centres;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** un montant de 20,000.00 \$ à la Fondation hospitalière d'Amos.

### **16. RENCONTRE AVEC MADAME MARIE-EVE POMERLEAU DE LA MINE AGNICO EAGLE LE 13 JANVIER 2020;**

#### **16. Rencontre avec madame Marie-Eve Pomerleau de la mine Agnico Eagle le 13 janvier 2020.**

Madame Marie-Eve Pomerleau, conseillère en relation avec le milieu chez la minière Agnico-Eagle, présente le programme de bon voisinage et les incitatifs offerts par la minière à leurs employés à venir s'établir à Preissac ou dans le quartier Cadillac de Rouyn-Noranda. Elle répond ensuite aux questions des personnes présentes.

### **17. AVIS DE MOTION;**

12-01-2020

#### **17. Avis de motion.**

Monsieur le conseiller, Rémi Pelletier dépose un avis de motion pour le règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

**18. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS;**

13-01-2020

**18. Présentation du projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.**

Le conseiller, Rémi Pelletier présente au conseil le projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

**19. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DES PÊCHEURS;**

14-01-2020

**19. Avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'asphaltage sur le chemin des Pêcheurs.**

Madame la conseillère, Marilyne Tanguay dépose un avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'asphaltage d'une partie du chemin des Pêcheurs.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;**

**20. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

**21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

15-01-2020

**21. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 06.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 février 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire absent : Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020
5. Comptes à payer du mois (197 713.18\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du certificat de la tenue du registre (règlement 271-2019)
9. Demande d'appel d'offres pour travaux sur chemin des Riverains sur le SEAO
10. Résolution annuelle pour PAVL entretien des chemins MTQ
11. Résolution pour les baux de gravière (2)
12. Soumission pour bouées (9 522.8 \$ plus taxes)
13. Proposition de TVC7 (capsule vidéo) 258.67\$
14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le Fond touristique de la MRC
15. Participation congrès des Chefs pompiers (16 au 19 mai)
16. Participation congrès COMBEQ (30 avril, 1 et 2 mai)
17. Participation congrès des Maires (24 au 26 septembre)
18. Participation congrès des DG (17 au 19 juin), colloques et autres formations
19. Entretien de l'horodateur (448.35\$)
20. Adoption du règlement déterminant les modalités des avis publics
21. Projet de règlement d'emprunt sur asphaltage
22. Capotin pour prise d'air aréna (1 950.00\$ plus taxes)
23. Achat de bacs (4) et de fleurs annuelles
24. Mandat de procureur de la municipalité à la firme Cain Lamarre Avocats
25. Aménagements et ajustements au niveau du personnel
26. Achat de 2 manteaux et 2 pantalons pour service incendie (4 364.45\$)
27. Proposition pour la migration Windows 7 vers Windows 10
28. Informations du MTQ
29. Proposition de Matériaux Blanchet Inc.
30. Demande biblio secteur Tancrede
31. Éclairage bureau réception (629.00\$ plus taxes)
32. Droits d'auteur pour Elvis Roy (1 000.00\$)
33. Soumission pour pneus pépîne (4 930.22\$)
34. Période de questions réservées à l'assistance
35. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (10).

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**16-02-2020**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2020;**

**17-02-2020**

### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

## **5. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**18-02-2020**

### **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000001 à C2000105. La séquence des chèques en ligne L2000003 à L2000008.

Total des factures du mois	134 246.39\$
Total des paiements directs	27 697.30\$
Total des salaires	35 769.49\$
<b>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>197 713.18\$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 février 2020.

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin, directeur général

## **6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

### **6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Le Maire n'étant pas présent, madame Poulin explique qu'il n'y a pas de rencontre depuis le dernier compte rendu.

## **7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

### **7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

## **8. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE (RÈGLEMENT 271-2019);**

### **8. Dépôt du certificat de la tenue du registre (règlement 271-2019).**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le certificat de la tenue du registre qui s'est tenu le 6 février 2020 sur le règlement # 271-2019.

## **9. DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX SUR CHEMIN DES RIVERAINS SUR LE SEAO;**

**19-02-2020**

### **9. Demande d'appel d'offres pour travaux sur chemin des Riverains sur le SEAO.**

**ATTENDU QUE** le règlement 271-2019 a été adopté et que la prochaine étape est de faire un appel d'offres sur le SEAO;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général à lancer un appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet de réfection d'une partie du chemin des Riverains

## **10. RÉOLUTION ANNUELLE POUR PAVL ENTRETIEN DES CHEMINS MTQ;**

**20-02-2020**

### **10. Résolution annuelle pour PAVL entretien des chemins MTQ.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

## **11. RÉOLUTION POUR LES BAUX DE GRAVIÈRE (2);**

**21-02-2020**

### **11. Résolution pour les baux de gravière (2).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** une dépense de 590.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées respectivement au chemin des Noisetiers (BNE 7937) et dans la municipalité de La Motte (BNE 31281). Le bail de la gravière située au chemin Vautrin (BNE44027) ne sera pas renouvelé.

## **12.SOUSSION POUR BOUÉES (9 522.85\$ PLUS TAXES);**

**22-02-2020**

### **12. Soumission pour bouées (9 522.85\$ plus taxes).**

**ATTENDU QUE** pour l'installation de bouées sur le lac Preissac, il manque de bouées et de la quincaillerie pour terminer le circuit;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :



**D'ACCEPTER** la proposition de « Nordak marine » pour la fourniture de 5 bouées, 11 lanternes avec programmation et 500 pieds de corde flottante pour un montant de 9 522.85 \$ plus les taxes applicables.

### **13. PROPOSITION DE TVC7 (CAPSULE VIDÉO) 258.67\$;**

23-02-2020

#### **13. Proposition de TVC7 (capsule vidéo) 258.67\$.**

**ATTENDU QUE** le conseil trouve qu'il serait pertinent de réaliser des capsules vidéo sur différents sujets;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de TVC7 pour des capsules vidéo au montant de 258.67 \$.

### **14. RÉOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET DANS LE FOND TOURISTIQUE DE LA MRC;**

24-02-2020

#### **14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le fond touristique de la MRC.**

**ATTENDU QUE** l'agente de développement travaille sur plusieurs projets, dont l'un serait admissible dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust à déposer un projet à volet touristique : illumination et bonification de la Tour d'observation.

### **15. PARTICIPATION CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (16 AU 19 MAI);**

25-02-2020

#### **15. Participation congrès des Chefs pompiers (16 au 19 mai).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 16 au 19 mai 2020. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

### **16. PARTICIPATION CONGRÈS COMBEQ (30 AVRIL, 1 ET 2 MAI);**

26-02-2020

#### **16. Participation congrès COMBEQ (30 avril, 1 et 2 mai).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra le 30 avril, 1 et 2 mai 2020. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

### **17. PARTICIPATION CONGRÈS DES MAIRES (24 AU 26 SEPTEMBRE);**

27-02-2020

#### **17. Participation congrès des Maires (24 au 26 septembre).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2020 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

**18. PARTICIPATION CONGRÈS DES DG (17 AU 19 JUIN), COLLOQUES ET AUTRES FORMATIONS;**

28-02-2020

**18. Participation congrès des DG (17 au 19 juin), colloques et autres formations.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

D'AUTORISER le directeur général à participer aux formations et colloques jugés pertinentes par le conseil.

**19. ENTRETIEN DE L'HORODATEUR (448.35\$);**

29-02-2020

**19. Entretien de l'horodateur (448.35\$).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « GYVA » pour la fourniture et l'installation d'un horodateur au bureau municipal au montant de 448.35 \$.

**20. ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DES AVIS PUBLICS;**

30-02-2020

**20. Adoption du règlement déterminant les modalités des avis publics.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement # 273-2020 intitulé : *Règlement déterminant les modalités des avis publics.*

**21. PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUR ASPHALTAGE;**

31-02-2020

**21. Projet de règlement d'emprunt sur asphaltage.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet règlement présenté au conseil # 274-2020 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 1 638 000.00 \$ et un emprunt de 1 388 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs.*

**22. CAPOTIN POUR PRISE D'AIR ARÉNA (1 950.00\$ PLUS TAXES);**

32-02-2020

**22. Capotin pour prise d'air aréna (1 950.00\$ plus taxes).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Lanoix Larouche Inc. » pour la fourniture et l'installation d'un capotin sur la prise d'air situé à l'arrière de l'aréna pour éviter que la neige s'infilte lorsque le ventilateur fonctionne. Le montant de la proposition est de 1 950.00 \$ plus les taxes applicables

**23. ACHAT DE BACS (4) ET DE FLEURS ANNUELLES;**

33-02-2020

**23. Achat de bacs (4) et de fleurs annuelles.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les propositions de prix de la Pépinière Aiken pour les fournitures suivante :

- 4 bacs de type auto-arroseurs avec fleurs, terreau et conception: 3 589.52 \$
- Fleurs annuelles, terreau, etc. pour bacs existants : 3 587.22 \$
- Semence pour jardin communautaire : 1 108.36 \$

#### **24. MANDAT DE PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ À LA FIRME CAIN LAMARRE AVOCATS;**

**34-02-2020**

##### **24. Mandat de procureur de la municipalité à la firme Cain Lamarre Avocats.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a besoin d'un procureur pour les différents dossiers juridiques, soit pour des opinions, suivi de dossiers, etc.;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE MANDATER** la firme Cain Lamarre avocats pour les représenter lorsque nécessaire dans les dossiers actuels et à venir.

#### **25. AMÉNAGEMENTS ET AJUSTEMENTS AU NIVEAU DU PERSONNEL;**

**35-02-2020**

##### **25. Aménagements et ajustements au niveau du personnel.**

**ATTENDU QUE** pour donner suite à des rencontres, il y a lieu de faire des aménagements et ajustements avec le personnel administratif;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE MANDATER** le maire, Stephan Lavoie et la pro maire à rencontrer le personnel administratif pour présenter les ajustements proposés.

#### **26. ACHAT DE 2 MANTEAUX ET 2 PANTALONS POUR SERVICE INCENDIE (4 364.45\$);**

**36-02-2020**

##### **26. Achat de 2 manteaux et 2 pantalons pour service incendie (4 364.45\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat des 2 manteaux et deux pantalons pour le service incendie pour un montant de 4 364.45 \$

#### **27. PROPOSITION POUR LA MIGRATION WINDOWS 7 VERS WINDOWS 10 PRO;**

**37-02-2020**

##### **27. Proposition pour la migration Windows 7 vers Windows 10 PRO.**

**ATTENDU QUE** le support informatique de la plateforme « Windows 7 » a pris fin en janvier dernier;

**ATTENDU QUE** la migration vers « Windows 10 PRO est rendu nécessaire pour le bon fonctionnement des postes informatique (6) de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de GYVA pour effectuer la migration (170.00 \$/ poste) et aussi d'augmenter la performance de certains postes (209.00 \$/poste).

#### **28. INFORMATIONS DU MTQ;**

##### **28. Informations du MTQ.**

Madame la pro maire informe les citoyens que le MTQ tiendras une conférence de presse prochainement pour préciser les investissements 2020 et 2021 qui seront réalisés sur le territoire de Preissac.

## **29. PROPOSITION DE MATÉRIAUX BLANCHET INC.;**

**38-02-2020**

### **29. Proposition de Matériaux Blanchet Inc.**

**ATTENDU QU'**un jugement a été rendu dans le litige qui opposait Matériaux Blanchet Inc. et la municipalité de Preissac;

**ATTENDU QUE** le jugement donne raison à la municipalité sur la légitimité de sa demande;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition faite par Matériaux Blanchet Inc. par l'entremise de son procureur.

## **30. DEMANDE BIBLIO SECTEUR TANCRÈDE;**

**39-02-2020**

### **30. Demande biblio secteur Tancrède.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de la Biblio secteur Tancrède de défrayer les couts de l'ordinateur supplémentaire acheté par le comité.

## **31. ÉCLAIRAGE BUREAU RÉCEPTION (629.00\$);**

**40-02-2020**

### **31. Éclairage bureau réception (629.00\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Boilard électrique pour la fourniture et l'installation d'un éclairage au LED au bureau de la réception, le tout pour un montant de 629.00 \$ plus les taxes applicables.

## **32. DROITS D'AUTEUR POUR ELVIS ROY (1 000.00\$);**

**41-02-2020**

### **32. Droits d'auteur pour Elvis Roy (1 000.00\$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité utilise les photos de monsieur Elvis Roy pour différents besoins (annuaire téléphonique, pochettes, cartables, site internet, page FB, etc.);

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE VERSER** un montant de 1 000.00 \$ sous forme de droits d'auteur à Elvis Roy.

N.B. ce montant n'engage en rien des versements futurs sur l'utilisation de clichés et/ou autres utilisation par le conseil.

## **33. SOUMISSION POUR PNEUS PÉPINE (4 930.22\$);**

**42-02-2020**

### **33. Soumission pour pneus pépine (4 930.22\$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de « Pneus GBM » pour la fourniture et l'installation de quatre pneus et de deux jantes pour un montant de 4 930.22 \$.

## **34. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;**

### **34. Période de questions réservées à l'assistance.**

Madame la conseillère, Manon Derome prend la parole et demande à poser des questions, Madame la pro maire lui répond que ce point est réservé à l'assistance et que si elle le désire, elle pourra posée ses questions au conseil après la réunion.

Après cette mise au point, les citoyens présents posent des questions au conseil.

### **35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**43-02-2020**

#### **35. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 55.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 mars 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseiller absents : Stephan Lavoie et Maxime Tancrede

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 février 2020
5. Comptes à payer du mois (117 871.41\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Soumission pour abat poussière
9. Soumission pour grattage des chemins municipaux pour été 2020
10. Soumission pour réfection du chemin des Riverains
11. Soumission pour travaux au 180, avenue du Lac
12. Soumission pour vélos
13. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le programme FLIC
14. Participation au projet "pêche en herbe"
15. Adoption du règlement d'emprunt sur asphaltage sur chemin des Pêcheurs
16. Surveillance du camping municipal pour été 2020
17. Dérogation mineure au 1157, chemin de la Pointe
18. Information provenant du programme "RECIM"
19. Résolution pour autoriser une dépense (frais de professionnels) au directeur général pour lui permettre de fournir au ministère (MAMH) les documents demandés par le RECIM
20. Résolution d'appui pour élargir l'admissibilité au programme TECQ
21. Réforme fiscale agricole
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12).

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

44-03-2020

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2020;**

45-03-2020

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 février 2020.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 10 février 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

46-03-2020

**5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000106 à C2000171. La séquence des chèques en ligne L2000009 à L2000015.

<b>Total des factures du mois</b>	<b>58 405.36\$</b>
<b>Total des paiements directs</b>	<b>24 175.82\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>35 290.23\$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>117 871.41\$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 mars 2020.

---

Gérard Pétrin, directeur général

**6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

**6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Le Maire, Stephan Lavoie arrive dans la salle du conseil, il est 19h37.

Il invite les élus à faire un compte-rendu de leurs différentes rencontres.

**7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

La pro-maire, madame Nicole Poulin mentionne qu'elle a participé à une rencontre à la Mine Westwood le 18 février 2020 avec le conseiller, monsieur Aldée Langlois, l'agente de développement, madame France Daoust et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin.

**8. SOUMISSION POUR ABAT POUSSIÈRE;**

47-03-2020

**8. Soumission pour abat poussière.**

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 170,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 170,000 litres
Marcel Baril	67 762.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	71 910.00 \$ plus taxes

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et unanimement résolu :

**D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise « Marcel Baril » pour la fourniture et l'épandage de 170,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 67 762.00 \$ plus les taxes applicables.

#### 9. SOUMISSION POUR GRATTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR ÉTÉ 2020;

48-03-2020

#### 9. Soumission pour grattage des chemins municipaux pour été 2020.

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2020;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions c'est fait le 4 mars 2020 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total incluant les taxes	Prix / heure+ taxes
Construction Lemiro Inc.	55 113.10 \$	155.00 \$
Entreprises Roy et Frères de St-Mathieu Inc.	98 844.51 \$	200.00 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de « Construction Lemiro Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 55 113.10 \$ incluant les taxes.

#### 10. SOUMISSION POUR RÉFECTION DU CHEMIN DES RIVERAINS;

49-03-2020

#### 10. Soumission pour réfection du chemin des Riverains.

**ATTENDU QUE** huit fournisseurs ont déposés des soumissions dans le délai prescrit dont le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes applicables
Construction Lemiro Inc.	518 802.65 \$
Entreprise Gaétan Jolicoeur	611 673.11 \$
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	415 523.33 \$
Hardy Construction	663 586.30 \$
Ysys Corporation	709 190.30 \$
Béton Fortin Inc.	691 110.48 \$
TEM Entrepreneur général	663 033.94 \$
Entreprises Roy et Frères de St-Mathieu Inc.	472 941.61 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de « Excavation Gilbert Sheehy Inc. » pour réaliser les travaux de réfection du chemin des Riverains tel que décrits dans l'appel d'offres, pour un montant de 415 523.33 \$ incluant les taxes conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt # 271-2019 par le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) tel que spécifié dans le document d'appel d'offres.

#### 11. SOUMISSION POUR TRAVAUX AU 180 AVENUE DU LAC;

50-03-2020

#### 11. Soumission pour travaux au 180 avenue du Lac.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de « JC éco-Réno Inc. » pour la réalisation des travaux au 180, avenue du Lac, correspondant à son offre de prix de 6 876.31 \$ incluant les taxes.



## **12. SOUMISSION POUR VÉLOS;**

**51-03-2020**

### **12. Soumission pour vélos.**

**ATTENDU QUE** l'achat de 3 nouveaux vélos de montagne était prévu en 2020 pour offrir une meilleure offre de service de prêts de vélos;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat de 3 vélos au montant de 5 231.35 \$ incluant les taxes, à la suite de la proposition de SPORTS EXPERTS AMOS.

## **13. RÉOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET DANS LE PROGRAMME FLIC;**

**52-03-2020**

### **13. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le programme FLIC.**

**ATTENDU QUE** l'agente de développement travaille à l'organisation d'une Fête Estivale pour tous;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'agente de développement, madame France Daoust à déposer un projet au FLIC.

## **14. PARTICIPATION AU PROJET "PÊCHE EN HERBE" 315.00\$;**

**53-03-2020**

### **14. Participation au projet "pêche en herbe" 315.00 \$.**

**ATTENDU QUE** le projet pour l'activité "pêche en herbe" a été déposé par la municipalité de Ste-Gertrude de Manneville à la Fondation de la Faune du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Ste-Gertrude a demandé que l'activité soit commune avec la municipalité de Preissac;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la contribution financière de 315.00 \$ pour ladite activité si le projet est accepté par la Fondation.

## **15. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUR ASPHALTAGE SUR CHEMIN DES PÊCHEURS;**

**54-03-2020**

### **15. Adoption du règlement d'emprunt sur asphaltage sur chemin des Pêcheurs.**

**ATTENDU QUE** le Conseil a prévu dans son budget 2020 de réaliser des travaux d'asphaltage sur les tronçons de routes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Preissac veut améliorer la sécurité de ses citoyens et maximiser l'entretien de son réseau routier local en commençant par les routes les plus achalandées;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait parvenir à tous ses citoyens un sondage sur différents projets et que celui de l'asphaltage a reçu une majorité d'appui;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu confirmation que le programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) était reconduit pour les années 2019-2023 et qu'il serait possible de financer un certain montant pour ces projets d'asphaltage, soit 250 000.00 \$;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté et déposé au conseil le 10 février 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement que le règlement suivant, portant le numéro 274-2020, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

**Article 1** Le conseil est autorisé à faire du rechargement et de l'asphaltage sur le chemin des Pêcheurs, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par monsieur Yvan Lachance, responsable des travaux publics et monsieur Gérard Pétrin, directeur général de Preissac, en date du mois de janvier 2020, lequel fait partie intégrante du règlement comme annexe A.

**Article 2** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 638 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

**Article 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 388 000.00 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 250 000.00 \$ provenant du fonds général.

**Article 4** Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

**Article 5** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement et plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 6** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution, remboursement de taxes ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **Article 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Stephan Lavoie  
*Maire*

Gérard Pétrin  
*Directeur général*

- Avis de motion : le 13 janvier 2020
- Dépôt et présentation du projet de règlement : le 10 février 2020
- Adoption du règlement : le 9 mars 2020
- Avis de publication : le 10 mars 2020
- Tenue du registre : le
- Lecture du certificat : le
- Approbation du MAMH : le
- Entrée en vigueur : le

#### **Annexe A**

<b>ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES</b>		
Document préparé par Yvan Lachance et Gérard Pétrin		
<b>INFRASTRUCTURE CHEMIN DES PÊCHEURS (5.8 km)</b>		
Rechargement avec 15000 tonnes de MG-20		<b>300 000</b>
Enrobé bitumineux 6400 tonnes PG MSCR 58H-34 (ESG-14)		<b>1 025 000</b>
Rechargement des accotements (2000 tonnes de MG20)		<b>70 000</b>
Signalisation, mise en forme et arpentage		<b>25 000</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>		
Contingences	10.00%	<b>142 000</b>
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>		
Coût des taxes net	5.00%	<b>76 000</b>
<b>GRAND TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>		
<b>1 638 000</b>		

## **16. SURVEILLANCE DU CAMPING MUNICIPAL POUR ÉTÉ 2020;**

**55-03-2020**

### **16. Surveillance du camping municipal pour été 2020.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2020 selon les conditions convenues (70.00 \$/semaine plus location d'un terrain pour la saison) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

## **17. DÉROGATION MINEURE AU 1157, CHEMIN DE LA POINTE;**

**56-03-2020**

### **17. Dérogation mineure au 1157, chemin de la Pointe.**

**ATTENDU QU'**en date du 30 janvier 2020, Monsieur Jean Pierre Tessier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 1157, chemin de la Pointe, à Preissac, sur le lot 4 592 364 cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure consiste à permettre de régulariser une dérogation déjà accordée pour une hauteur de 7.62m mais après finition des travaux la hauteur réelle est de 7.9m et aussi pour régulariser une distance latérale arrière d'une remise de 1.24m au lieu de 2m ce qui est contre l'article 5.10 et 5.12 du règlement de zonage 248-2015 de la municipalité de Preissac.;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 248-2015, faite par monsieur Jean Pierre Tessier.

Réception de la demande	30 janvier 2020
Publication sur site internet	12 février 2020
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	5 février 2020
Acceptation du conseil municipal	9 mars 2020

## **18. INFORMATION PROVENANT DU PROGRAMME "RECIM";**

### **18. Information provenant du programme "RECIM".**

Le maire, monsieur Stephan Lavoie informe les citoyens présents que le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a jugé prioritaire la demande d'aide financière faite par la municipalité dans le cadre du programme « RÉCIM ».

## **19. RÉOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE (FRAIS DE PROFESSIONNELS) AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LUI PERMETTRE DE FOURNIR AU MINISTÈRE (MAMH) LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR LE RECIM;**

**57-03-2020**

### **19. Résolution pour autoriser une dépense (frais de professionnels) au directeur général pour lui permettre de fournir au ministère (MAMH) les documents demandés par le RECIM.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** une dépense (frais de professionnels) au directeur général, Gérard Pétrin, pour lui permettre de fournir au ministère (MAMH) les documents demandés par le RECIM.

## **20. RÉOLUTION D'APPUI POUR ÉLARGIR L'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME TECQ;**

**58-03-2020**

### **20. Résolution d'appui pour élargir l'admissibilité au programme TECQ.**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

**ATTENDU QUE** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'APPUYER** le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

**DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

## **21. RÉFORME FISCALE AGRICOLE;**

**59-03-2020**

### **21. Réforme fiscale agricole.**

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Preissac

**EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle.

**DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

#### **34. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;**

##### **34. Période de questions réservées à l'assistance.**

Les citoyens présents posent des questions au conseil. Lors de la période de questions, le maire, Stephan Lavoie informe (pour une troisième fois) madame Manon Derome à respecter le dé quorum et de ne pas l'interrompre dans ses réponses. La conseillère, madame Derome demande que la même mention au procès-verbal soit faite à la pro maire, madame Poulin en rapport avec son intervention lors de la présente période de questions. Le maire Stephan Lavoie répond que la pro maire a le droit d'intervenir si elle le juge opportun compte tenu de sa connaissance des dossiers.

#### **35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**60-03-2020**

##### **35. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 46.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de le maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**STEPHAN LAVOIE**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides par conférence téléphonique le 26 mars 2020 à compter de 16h00. Sont présents à cette téléconférence outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames, Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et Manon Derome et messieurs les conseillers Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la téléconférence, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Renonciation de l'avis de convocation
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution sur le changement du taux d'intérêts sur compte de taxes
5. Levée de l'assemblée

### **1. RENOCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

#### **1. Renonciation de l'avis de convocation**

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférences ou par visioconférence. Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation. Pour des raisons personnelles, c'est madame Nicole Poulain, la pro maire qui préside la rencontre.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.**

#### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session**

Après avoir constaté le quorum, madame Nicole Poulin, ouvre la réunion. Elle débute à 16 h 00.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**61-03-2020**

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de madame la conseillère, Marilyne Tanguay, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

#### 4. RÉSOLUTION SUR LE CHANGEMENT DU TAUX D'INTÉRÊTS SUR COMPTE DE TAXES;

62-03-2020

##### 4. Résolution sur le changement du taux d'intérêts sur compte de taxes.

**ATTENDU QUE** le règlement # 272-2019 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 prévoit à section VII, article 7 qu'un taux d'intérêts de 2% par mois (24% par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;

**ATTENDU QUE** l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux intérêt autre par résolution;

**ATTENDU QUE** les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Preissac désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêts;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**QUE** le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, tarif, créance, etc exigible pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0%, calculé quotidiennement.

**QUE** ce taux soit maintenu jusqu'au 30 avril 2020

**QUE** les chèques reçus à la municipalité encaissables le 30 mars 2020, seront encaissés le 30 avril 2020, à moins d'avis contraire des citoyens concernés

#### 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

63-03-2020

##### 5. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement:

**DE CLORE** l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 16 h 20.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

\_\_\_\_\_  
Nicole Poulin  
Pro-maire

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal, tenue en conférence téléphonique le 15 avril 2020 à compter de 20 :00. Sont présents à cette conférence outre M le maire Stephan Lavoie, M. Rémi Pelletier, Mme Marilyne Tanguay, M. Aldée Langlois, Mme Manon Derome, M. Maxime Tancrède, Mme Nicole Poulin pro-maire.

---

**Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.**

---

1. Renonciation de l'avis de convocation
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Résolution visant la signature du nouveau contrat de travail du directeur général
4. Levée de l'assemblée

**1. Renonciation de l'avis de convocation**

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme téléconférences ou par visioconférence. Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation. Pour des raisons personnelles, Mme Poulin la pro maire préside la rencontre.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION**

2. Après avoir constaté le quorum, Madame Nicole Poulin, ouvre la réunion. Elle débute à 20 :00.

**3. RÉSOLUTION VISANT LA SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

64-04-2020

3. Mme Nicole Poulin lit la résolution dans son entièreté et répond aux questions s'y rattachant.

Sur proposition de M. Rémi Pelletier et secondé par Mme Marilyne Tanguay, il est résolu unanimement d'autoriser le maire ou son représentant de signer le contrat de travail du directeur général et qu'il lui sera présenté le mardi 21 avril par la firme Caïn Lamarre, le maire ou son représentant.



#### 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

65-04-2020

Il est résolu unanimement de **clore** l'assemblée à 8 :17

**NB** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM)

\_\_\_\_\_  
Nicole Poulin pro-maire

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin directeur gén.  
et secrétaire-trésorier



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides par conférence téléphonique le 20 avril 2020 à compter de 19h30. Sont présents à cette téléconférence outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames, Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et Manon Derome et messieurs les conseillers Maxime Tancredi, Rémi Pelletier et Aldée Langlois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la téléconférence, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 mars 2020
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 26 mars 2020
6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 15 avril 2020
7. Comptes à payer du mois (203 797.31\$)
8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
10. Résolution pour consultation publique écrite pour le règlement # 274-2020
11. Soumission pour achat de ponceaux (17 034.00\$ plus taxes)
12. Soumission pour achat de fleurs annuelles, vivaces, bacs, etc. (8 012.12\$)
13. Soumission pour rampe du ponton (7 473.00\$)
14. Proposition pour renouvellement des assurances générales de la municipalité (29 471.00\$)
15. Demande de soumission sur le SEAO pour travaux asphaltage et rechargement
16. Soumission pour mandat archéologue (6 348.10\$ plus taxes)
17. Achat de 10 bancs de parc et de 10 poubelles
18. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Monsieur le Maire accueille les élus et cède la présidence de la réunion à madame Nicole Poulin, pro-maire.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

66-04-2020

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2020;**

67-04-2020

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 mars 2020.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 mars 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 26 MARS 2020;**

68-04-2020

**5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 26 mars 2020.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 26 mars 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2020;**

69-04-2020

**6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 15 avril 2020.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 15 avril 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**7. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

70-04-2020

**7. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000172 à C2000241. La séquence des chèques en ligne L2000016 à L2000020.

<b>Total des factures du mois</b>	<b>142 077.56 \$</b>
<b>Total des paiements directs</b>	<b>24 992.63 \$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>36 727.12 \$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>203 797.31 \$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 20 avril 2020.

---

Gérard Pétrin, directeur général

## **8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

### **8. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Madame Poulin fait un suivi en rapport avec la pandémie et les actions mises en place auprès des employés, elle mentionne qu'elle participe à des rencontres hebdomadaires avec le Directeur Général.

## **9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

### **9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Ce sujet a été traité précédemment. Le Directeur Général participe à des conférences téléphoniques hebdomadaires avec les autres directeurs généraux et la MRC.

## **10. RÉOLUTION POUR CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE POUR LE RÈGLEMENT # 274-2020;**

71-04-2020

### **10. Résolution pour consultation publique écrite pour le règlement # 274-2020.**

**ATTENDU QUE** le règlement 274-2020 adopté le 9 mars dernier devait être suivi par une tenue de registre prévu le 16 avril 2020;

**ATTENDU QUE** l'arrêté ministériel prévoit ce qui suit : que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite;

**ATTENDU QUE** le conseil déclare que le règlement 274-2020 est jugé prioritaire pour la municipalité de Preissac pour les raisons suivantes :

- ✓ **Opportunité économique pour la collectivité** (actuellement la municipalité a déjà octroyé un contrat dans le même secteur que les travaux prévus dans le règlement 274-2020)
- ✓ **Bénéficie d'un soutien populaire important** (un sondage réalisé à l'automne 2018 auprès de la population, les projets d'asphaltage ont retenu près de 78% d'approbation)
- ✓ **Contribue à la santé et à la sécurité publique** (les coûts d'abat poussière, l'augmentation du nombre de résidence, l'augmentation de la circulation vérifiée par l'installation d'un radar mobile, la difficulté de maintenir la route sécuritaire en période de temps sec, etc.)

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**DE DÉCLARER** le règlement 274-2020 qui prévoit une dépense de 1 638 000.00 \$ et un emprunt de 1 388 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs.

**DE FAIRE** une consultation écrite tel que prévu dans l'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL de la déclaration d'état d'urgence sanitaire qui sera lancé par un avis public

## **11. SOUMISSION POUR ACHAT DE PONCEAUX (17 034.00\$ PLUS TAXES);**

72-04-2020

### **11. Soumission pour achat de ponceaux (17 034.00\$ plus taxes).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la dépense de 17 034.00 \$ plus taxes pour l'achat de ponceaux chez Marcel Baril Ltée

**12. SOUMISSION POUR ACHAT DE FLEURS ANNUELLES, VIVACES, BACS, ETC. (8 012.12\$);**

73-04-2020

**12. Soumission pour achat de fleurs annuelles, vivaces, bacs, etc. (8 012.12\$).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTÉ la proposition de la pépinière "AIKEN" pour la fourniture de fleurs annuelles, vivaces, bacs à fleur pour un montant total de 8 012.12 \$.

**13. SOUMISSION POUR RAMPE DU PONTON (7 473.00\$);**

74-04-2020

**13. Soumission pour rampe du ponton (7 473.00\$).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de ACBG SOUDURE INC. pour les fournitures d'une rampe pour ponton au montant de 7 473.00\$ excluant le transport.

**14. PROPOSITION POUR RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ (29 471.00\$);**

75-04-2020

**14. Proposition pour renouvellement des assurances générales de la municipalité (29 471.00\$).**

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE RENOUELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 29 471.00 \$ pour la prochaine année.

**15. DEMANDE DE SOUMISSION SUR LE SEAO POUR TRAVAUX ASPHALTAGE ET RECHARGEMENT;**

76-04-2020

**15. Demande de soumission sur le SEAO pour travaux asphaltage et rechargement.**

ATTENDU QUE le règlement 274-2020 a été adopté et que la prochaine étape est de faire un appel d'offres sur le SEAO;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet d'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs.

**16. SOUMISSION POUR MANDAT ARCHÉOLOGUE (6 348.10\$ PLUS TAXES);**

77-04-2020

**16. Soumission pour mandat archéologue (6 348.10\$ plus taxes).**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est à compléter les exigences demandées dans le cadre du programme RECIM;

ATTENDU QUE le ministère de la culture et des communications "MCC" doit fournir un avis sur la présence de potentiels archéologique du site prévue pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTÉ la proposition d'ARCHÉO 08 pour réaliser une étude environnementale pour connaître la ressource archéologique de la zone d'étude afin de pouvoir gérer les impacts éventuels et proposer, si requis, des mesures d'atténuations.

**D'AUTORISER** le Directeur général à signer les documents requis et à dépenser un montant de 6 348.10\$ plus taxes.

**17. ACHAT DE 10 BANCS DE PARC ET DE 10 POUBELLES;**

**78-04-2020**

**17. Achat de 10 bancs de parc et de 10 poubelles.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général à faire l'acquisition de 10 bancs de parc et de 10 poubelles du même type que ceux acheter la dernière fois.

**18. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**79-04-2020**

**18. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 19 h 41.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de le maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huis clos au 16, rue des Rapides le 11 mai 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères, Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire absent : Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 20 avril 2020
5. Comptes à payer du mois (118 262.98 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt de l'état des résultats pour la période se terminant le 30 avril 2020
9. Vérification comptable
10. Résolution pour description de tâches de la DGA
11. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite
12. Proposition pour bois traité BC FER (72 morceaux pour 9 575.28 \$ plus taxes)
13. Soumission pour travaux électrique au débarcadère des Rapides (8 950.00 \$ plus taxes)
14. Soumission pour travaux de voirie 2020
15. Nomination d'une responsable à la Biblio-Sud
16. Contrat annuel "Larouche Bureautique" (3 018.07 \$)
17. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Madame la pro-maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison de l'arrêté de la Ministre de la santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

80-05-2020

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2020;**

**81-05-2020**

##### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 20 avril 2020.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 20 avril 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

#### **5. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**82-05-2020**

##### **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C2000242 à C2000293. La séquence des chèques en ligne L2000021 à L2000027.**

<b>Total des factures du mois</b>	<b>48 591.40 \$</b>
<b>Total des paiements directs</b>	<b>27 939.52\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>41 732.06 \$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>118 262.98 \$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 mai 2020.

---

Gérard Pétrin, directeur général

#### **6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

##### **6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Madame Poulin fait un suivi en rapport avec la pandémie et les actions mises en place auprès des employés, elle mentionne qu'elle participe à des rencontres hebdomadaires avec le Directeur Général.

#### **7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

##### **7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Ce sujet a été traité précédemment. Le Directeur Général participe à des conférences téléphoniques hebdomadaires avec les autres directeurs généraux et la MRC.

#### **8. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2020;**

##### **8. Dépôt de l'état des résultats pour la période se terminant le 30 avril 2020.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 30 avril 2020



## **9. VÉRIFICATION COMPTABLE;**

### **9. Vérification comptable.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport financier 2019 préparé par la monsieur Daniel Tétreault CPA.

## **10. RÉSOLUTION POUR DESCRIPTION DE TÂCHES DE LA DGA;**

**83-05-2020**

### **10. Résolution pour description de tâches de la DGA.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac souhaite procéder à une réorganisation administrative et ce, en vue d'améliorer l'organisation du travail au sein de l'administration et d'offrir un meilleur soutien à la direction générale;

**ATTENDU QUE** pour mener à bien ce processus, une nouvelle répartition des tâches est requise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**QU'**une nouvelle description de tâches relativement au poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et secrétaire-trésorier(e) adjoint(e), dont copie de ladite description est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit adoptée;

**QUE** cette nouvelle description de tâches du poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et secrétaire-trésorier(e) adjoint(e) fasse désormais partie intégrante de son travail liant la directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à la municipalité et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2020;

## **11. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION ÉCRITE;**

### **11. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le certificat relatif au déroulement de la consultation écrite concernant le règlement numéro 274-2020 décrétant une dépense de 1 638 000.00 \$ et un emprunt de 1 388 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs.

## **12. PROPOSITION POUR BOIS TRAITÉ BC FER (72 MORCEAUX POUR 9 575.28 \$ PLUS TAXES);**

**84-05-2020**

### **12. Proposition pour bois traité BC FER (72 morceaux pour 9 575.28 \$ plus taxes).**

Mesdames la pro-maire, Nicole Poulin et Marilyne Tanguay se retirent pour ce point.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac planifie des travaux sur la passerelle des Rapides et pour ce faire l'achat de matériaux est indispensable;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de « Matériaux 3 plus 2 » d'Amos pour la fourniture de 72 morceaux de type « BCFER » pour un montant de 9 575.28 \$ plus les taxes et la livraison.

## **13. SOUMISSION POUR TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU DÉBARCADÈRE DES RAPIDES (8 950.00 \$ PLUS TAXES);**

**85-05-2020**

### **13. Soumission pour travaux électriques au débarcadère des Rapides (8 950.00 \$ plus taxes).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de « Boilard électrique » pour l'installation de boîtes, de prises et d'un poteau au débarcadère des Rapides pour l'alimentation de la station de lavage de bateaux pour un montant de 8 950.00 \$ plus les taxes applicables.

#### **14. SOUMISSION POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2020;**

86-05-2020

##### **14. Soumission pour travaux de voirie 2020.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a invité 2 entreprises à soumissionner pour les travaux de voirie 2020;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions c'est fait le 11 mai 2020 et le résultat est le suivant :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Prix incluant les taxes applicables</b>
Excavation Gilbert Sheehy	43 069.64 \$
Entreprise Transchargex Inc.	52 995.46 \$

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de « Excavation Gilbert Sheehy. » pour réaliser les travaux de voirie 2020 tel que décrits dans l'appel d'offres, pour un montant de 43 069.64 \$.

#### **15. NOMINATION D'UNE RESPONSABLE À LA BIBLIO-SUD;**

87-05-2020

##### **15. Nomination d'une responsable à la Biblio-Sud.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE NOMMER** madame Nicole Marcil à titre de responsable de la Biblio-Sud.

#### **16. CONTRAT ANNUEL "LAROCHE BUREAUTIQUE" (3 018.07 \$);**

88-05-2020

##### **16. Contrat annuel "Larouche Bureautique" (3 018.07 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général de signer les documents relatifs au contrat annuel du photocopieur.

#### **17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

89-05-2020

##### **17. Clôture et levée de l'assemblée.**

Unanimement résolu :

**DE CLORE** la session. Il est 19 h 42.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de le maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huis clos au 16, rue des Rapides le 8 juin 2020 à compter de 19h39 à laquelle étaient présents outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères, Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mai 2020
5. Comptes à payer du mois (229 945.30 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Vacance au poste de Maire
9. Faits saillants du rapport financier 2019
10. Acceptation des travaux de voirie 2020 et autorisation du paiement
11. Demande d'aide financière à la Députée (40 000.00 \$)
12. Proposition pour la vérification comptable de 2020 (8 185.00 \$ plus taxes)
13. Soumissions (3) pour le projet d'asphaltage du chemin des Pêcheurs
14. Formation de Cain Lamarre le 12 juin 2020 (900.00 \$ plus taxes)
15. Autorisation pour faire des travaux de voirie au chemin de la Baie
16. Demande de bail de gravière au secteur des Noisetiers (295.00 \$)
17. Accès au bureau municipal
18. Remplacement intérimaire de l'agente de développement
19. Soumission pour construction gazébo
20. Soumission pour lutrin au Magnifique
21. Cession autobus
22. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))
23. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Madame la pro-maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison de l'arrêté de la Ministre de la santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité. Elle mentionne aussi qu'une minute de silence a été observée pour souligner le décès de Stephan Lavoie.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h39.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**90-06-2020**

#### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :  
D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 2020;**

**91-06-2020**

#### **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mai 2020.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :  
D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 mai 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

### **5. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

**92-06-2020**

#### **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000294 à C2000353. La séquence des chèques en ligne L2000028 à L2000032.

<b>Total des factures du mois</b>	<b>181 601.74\$</b>
<b>Total des paiements directs</b>	<b>23 106.21\$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>25 237.35 \$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>229 945.30 \$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 juin 2020.

---

Gérard Pétrin, directeur général

### **6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

#### **6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Madame Poulin fait un suivi en rapport avec la pandémie et les actions mises en place auprès des employés, elle mentionne qu'elle participe à des rencontres hebdomadaires avec le Directeur Général.

### **7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

#### **7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Ce sujet a été traité précédemment. Le Directeur Général participe à des conférences téléphoniques hebdomadaires avec les autres directeurs généraux et la MRC. Le Directeur général informe le conseil qu'une inauguration aura lieu le 12 juin à 14 h 30 au Parc

Tancrède pour l'arrivée d'une sculpture qu'on a baptisé « Le magnifique ». Les règles de la santé publique seront respectées, la distanciation, ainsi que celle du nombre d'invités.

## **8. VACANCE AU POSTE DE MAIRE;**

### **8. Vacance au poste de Maire.**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil que par suite du décès du Maire, monsieur Stephan Lavoie que le poste est vacant. Compte tenu de la situation actuelle en rapport avec la COVID-19 que tout processus électoral est en suspens. La pro-maire, madame Nicole Poulin demande à la conseillère, madame Manon Derome d'attendre à la fin de la réunion pour commenter les informations du Directeur général.

## **9. FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019;**

### **9. Faits saillants du rapport financier 2019**

La pro-maire, madame Nicole Poulin dépose au conseil les faits saillants du rapport financier 2019. Ce rapport sera publié dans le journal L'Alliance de Preissac, sur le site Internet ainsi que la page Facebook de la Municipalité.

## **10. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2020 ET AUTORISATION DU PAIEMENT;**

**93-06-2020**

### **10. Acceptation des travaux de voirie 2020 et autorisation du paiement.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac a octroyé un contrat de voirie le mois passé et que lesdits travaux sont complétés et que la municipalité s'en déclare satisfait;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux de voirie 2020 et d'autoriser le paiement, incluant le dépôt de garantie du soumissionnaire.

## **11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DÉPUTÉE (40 000.00 \$);**

**94-06-2020**

### **12. Demande d'aide financière à la Députée (40 000.00 \$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac planifie des travaux de voirie (changement de ponceaux, nettoyage de fossé, rechargement avec du gravier, etc.)

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition que le directeur général, monsieur Gérard Pétrin qu'il a transmise à la Députée, madame Suzanne Blais pour une aide financière de 40 000.00 \$.

## **12. PROPOSITION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE DE 2020 (8 185.00 \$ PLUS TAXES);**

**95-06-2020**

### **12. Proposition pour la vérification comptable de 2020 (8 185.00 \$).**

**ATTENDU QUE** le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers;

**ATTENDU QUE** Daniel Tétreault CPA inc. a présenté une offre de services pour la vérification et l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 incluant l'entrée des données sur Sesamm, les rapports spéciaux des matières recyclables et de la TECQ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Daniel Tétreault CPA inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 et d'autoriser la dépense de 8 185.00 \$ plus les taxes applicables.

**13. SOUMISSIONS (3) POUR LE PROJET D'ASPHALTAGE DU CHEMIN DES PÊCHEURS);**

**96-06-2020**

**13. Soumissions (3) pour le projet d'asphaltage du chemin de Pêcheurs.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement 274-2020 intitulé : « Règlement décrétant une dépense de 1 638 000.00 \$ et un emprunt de 1 388 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement du chemin des pêcheurs » ;

**ATTENDU QUE,** le conseil lors de la réunion du 20 avril 2020 a adopté une résolution déclarant le règlement 274-2020 prioritaire et a demandé qu'une consultation publique écrite soit tenue tel que permis par un « Arrêté ministériel »;

**ATTENDU QUE** la municipalité a soumis le règlement d'emprunt #274-2020 au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation le 20 mai 2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SEAO pour le rechargement et l'asphaltage du chemin des Pêcheurs;

**ATTENDU QUE** trois fournisseurs ont déposés des soumissions dans le délai prescrit dont le résultat est le suivant :

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Prix incluant les taxes applicables</b>
Construction Norascon Inc.	1 497 279.08 \$
Lamothe division Sintra Inc.	1 545 721.60 \$
Excavation Val d'Or	1 666 510.89 \$

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la soumission de « Construction Norascon Inc. » pour un montant de 1 497 279.08 \$ incluant les taxes, à la condition que la municipalité de Preissac obtienne l'approbation du règlement d'emprunt #274-2020 délivré par le (MAMH) Ministère des Affaires municipales et de l'habitation tel que mentionné dans le document d'appel d'offre.

**14. FORMATION DE CAIN LAMARRE LE 12 JUIN 2020 (900.00 \$ PLUS TAXES);**

**97-06-2020**

**14. Formation de Cain Lamarre le 12 juin 2020 (900.00 \$ plus taxes).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la formation à distance « Rôle et responsabilités du DG et des Élus » dispensée par Cain Lamarre SENC pour montant de 900.00 \$ plus les taxes applicables.

**15. AUTORISATION POUR FAIRE DES TRAVAUX DE VOIRIE AU CHEMIN DE LA BAIE;**

**98-06-2020**

**15. Autorisation pour faire des travaux de voirie au chemin de la Baie.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à exécuter des travaux dans le secteur du chemin de la Baie. Le coût des travaux est estimé à moins de 5 000.00 \$.

**16. DEMANDE DE BAIL DE GRAVIÈRE AU SECTEUR DES NOISETIERS (295.00 \$);**

**99-06-2020**

**16. Demande de bail de gravière au secteur des Noisetiers (295.00 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général à prendre un bail de gravière au chemin des Noisetiers pour un montant de 295.00 \$.

## **17. ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL;**

### **17. Accès au bureau municipal.**

Après discussion avec le conseil, il est convenu de prioriser les rendez-vous, les courriels et le téléphone pour avoir accès aux différents services et de limiter l'accès au bureau municipal jusqu'à nouvel ordre.

## **18. REMPLACEMENT INTÉrimAIRE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;**

**100-06-2020**

### **18. Remplacement intérimaire de l'agente de développement.**

**ATTENDU QUE** l'Agente de développement est absente pour une durée indéterminée;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**D'ENGAGER** madame Manon Viens, au poste d'agente de développement intérimaire au salaire et conditions tel que convenus lors de la dernière session de travail.

## **19. SOUMISSION POUR CONSTRUCTION GAZÉBO;**

**101-06-2020**

### **19. Soumission pour gazébo.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi et résolu majoritairement (la pro-maire vote en faveur);

Madame la conseillère, Manon Derome vote contre la proposition.

**D'ACCEPTER** la proposition de « JC Éco-Réno Inc. » pour la construction d'un gazébo sur la passerelle Nord près des rapides au montant de 12 849.58 \$.

## **20. SOUMISSION POUR LUTRIN AU MAGNIFIQUE;**

**102-06-2020**

### **20. Soumission pour lutrin au Magnifique.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu majoritairement (la pro-maire vote en faveur);

Madame la conseillère, Manon Derome vote contre la proposition.

**D'ACCEPTER** la proposition de « Média-Pub » pour la fourniture d'un lutrin au montant de 2 285.34 \$.

## **21. CESSIION AUTOBUS;**

**103-06-2020**

### **21. Cession autobus.**

Monsieur le conseiller, Aldée Langlois se retire, déclarant être en conflit.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général de signer les documents relatifs à la cession à titre gratuit du vieil autobus 1998 modèle 30S de marque INTER portant le numéro d'identification suivant : **1HVBBAAAN9WH615217** qui est devenu un danger pour les citoyens. Monsieur Rémi Langlois a fait une offre de ramasser l'autobus et de l'amener chez lui et de le démanteler, le tout à sa charge.

## **22. QUESTION REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com);**

### **22. Question reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com).**

Le directeur général, M. Gérard Pétrin informe le conseil qui n'a reçu aucune question.

## **23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**104-06-2020**

### **23. Clôture et levée de l'assemblée.**

Unanimentement résolu :

**DE CLORE** la session. Il est 19 h 56.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huis clos au 16, rue des Rapides le 13 juillet 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, madame la conseillère, Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillers absents : Maxime Tancrede et Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 juin 2020
5. Comptes à payer du mois (249 527.62 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Acceptation des travaux supplémentaires sur fondation du chemin des Pêcheurs (47 667.49 \$)
9. Acceptation des travaux de réparation de la traverse de La Motte à Preissac (32 457.50 \$)
10. Résolution sur le Q2R22 (eaux usées)
11. Achat de deux pancartes (5 552.27 \$)
12. Embauche de surnuméraires pour la saison estivale
13. Acquisition du terrain numéro de cadastre 4 592 152 (2 600.00 \$)
14. Location d'un camion
15. Excédent de matériel pour le magnifique (1 000.00 \$)
16. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))
17. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## 1. MOT DE BIENVENUE;

### 1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison de l'arrêté du Ministre de la Santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

## 2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

### 2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

105-07-2020

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2020;**

106-07-2020

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 juin 2020.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 8 juin 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

107-07-2020

**5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000354 à C2000430. La séquence des chèques en ligne L2000033 à L2000037.

<b>Total des factures du mois</b>	<b>196 521.11 \$</b>
<b>Total des paiements directs</b>	<b>18 995.70 \$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>34 010.81 \$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>249 527.62 \$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 juillet 2020.

---

Gérard Pétrin, directeur général

**6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

**6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Madame Poulin mentionne qu'elle participe à des rencontres hebdomadaires avec le Directeur Général et que les réunions de la MRC reprendront en aout.

**7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Ce sujet a été traité précédemment.

**8. ACCEPTATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR FONDATION DU CHEMIN DES PÊCHEURS (47 667.49 \$);**

108-07-2020

**8. Acceptation des travaux supplémentaires sur fondation du chemin des Pêcheurs (47 667.49 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux exécutés sur la fondation du chemin des Pêcheurs (panses de bœuf) qui consiste à faire de l'excavation, pose de membrane, fourniture de concassé et compaction pour un montant de 47 667.49 \$.

## 9. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA TRAVERSE DE LA MOTTE À PREISSAC (32 457.50 \$);

109-07-2020

### 9. Acceptation des travaux de réparation de la traverse de La Motte à Preissac (32 457.50 \$).

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux de rechargement sur le chemin des Pêcheurs (section de 200 mètres entre les limites de Preissac et le chemin des Riverains pour un montant de 32 457.50 \$.

## 10. RÉOLUTION SUR LE Q2R22 (EAUX USÉES);

110-07-2020

### 10. Résolution sur le Q2R22 (eaux usées).

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est saisi, depuis de nombreuses années, de la problématique d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) sur les sols peu ou pas perméables en Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a mis en place le 12 mai 2000, un chantier spécifique afin de trouver une solution économiquement abordable dans les meilleurs délais à la problématique de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport final du chantier spécifique 2000-2009 conclut qu'il n'y a aucun système de traitement ou d'évacuation qui répond aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) lorsque le système d'une résidence isolée se localise dans un sol imperméable (sol argileux);

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a mis en place le 17 février 2015, un comité technique afin d'orienter les démarches pour trouver des solutions adaptées à l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de travail établi par le MELCC n'a jamais été complété et par conséquent, aucune conclusion n'a été présentée et testée telle qu'établie

**CONSIDÉRANT QU'**un dépôt du rapport final de l'UQAT était prévu en janvier 2017. Que ce dernier devait caractériser les sols argileux de l'Abitibi-Témiscamingue (cartographie) et se prononcer sur l'applicabilité de 6 systèmes fonctionnant dans l'argile et développés en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Wisconsin ;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement deux entreprises sont accréditées par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour les sols imperméables, mais qu'il s'agit d'une solution extrêmement onéreuse (plus de 30 000 \$) et qu'elle engendre des dépenses annuelles au-delà de 1 400\$;

**CONSIDÉRANT QUE** de ces deux entreprises, une seule solution est possible dans le cas où la municipalité n'a pas adopté de règlement assurant la prise en charge de l'entretien des systèmes à rayonnement UV par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les premiers systèmes accrédités pour les sols imperméables installés en Abitibi-Témiscamingue se sont révélés inefficaces et ont présenté des problématiques importantes ce qui soulève un sérieux questionnement à recommander ce type d'installation pour nos citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est présentement en processus de consultation publique pour modifier le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22);

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère reconnaît que « le nombre de propriétaires qui pourront installer les solutions supplémentaires est restreint et modeste » dans le cadre des modifications proposées;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) apporte très peu de réponse à la problématique de fond. Le règlement est et demeure basé sur le principe d'infiltration dans le sol;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue présente, dans plusieurs secteurs, des sols imperméables majoritairement constitués d'argile non structurée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a trouvé des dispositions particulières à d'autres territoires;

**CONSIDÉRANT QU'**une modification au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) pourrait offrir une alternative accessible économiquement pour le sol imperméable ou peu imperméable soit

- Permettre l'utilisation de sols d'emprunt contrôlé (sols perméables) pour l'aménagement de champ de polissage dont les sols de surface sont constitués à plus de 60% de sols imperméables sur plusieurs mètres d'épaisseur;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de la municipalité de Preissac jugent important et primordial de trouver des solutions à l'application du règlement puisque le règlement actuel compromet grandement le maintien et le développement de nos habitats ruraux, de villégiature et urbains non desservis par un réseau d'égout et ce, dans le respect de l'environnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et unanimement résolu de demander la collaboration du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de:

1. Poursuivre la recherche qui permettra de trouver des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées avec les caractéristiques suivantes :
  - Adapté aux particularités des sols imperméables ou peu imperméables (sol argileux) et aux rigueurs du climat de l'Abitibi-Témiscamingue;
  - Accessible économiquement pour tous les citoyens (moins coûteuse en sols argileux);
  - Conçu afin d'être conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22).
2. Finaliser la démarche entreprise régionalement afin d'établir le diagnostic d'applicabilité par MRC et municipalité, notamment le dépôt du rapport final de l'UQAT;
3. Mettre en place un projet pilote régional afin de réellement évaluer la proposition des systèmes de traitement sur sol rapporté et des impacts sur l'environnement et la santé publique.

#### **11.ACHAT DE DEUX PANCARTES (5 552.27 \$);**

111-07-2020

#### **11. Achat de deux pancartes (5 552.27 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACHETER** deux pancartes du même style que ceux achetées l'an passé pour désigner les emplacements publics de la municipalité pour un montant de 5 552.27 \$.

#### **12.EMBAUCHE DE SURNUMÉRAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE;**

112-07-2020

#### **12. Embauche de surnuméraires pour la saison estivale.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à embaucher des employés surnuméraires aux conditions établies, tel que convenu à la dernière séance de travail.

**13. ACQUISITION DU TERRAIN # DE CADASTRE 4 592 152 (2 600.00 \$);**

113-07-2020

**13. Acquisition du terrain # de cadastre 4 592 152 (2 600.00 \$).**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac voit une opportunité d'acquérir un terrain limitrophe à ceux de municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est parvenu à une entente avec le propriétaire (la Fabrique) du lot 4 592 152;

**ATTENDU QUE** l'emplacement de ce lot est compatible avec l'utilisation que la municipalité veut en faire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACHETER** le lot # 4 592 152, propriété de la Fabrique pour un montant de 2 600.00 \$;

**DE MANDATER** Me Marie-Josée Saint-Laurent pour préparer les documents relatifs à cette transaction;

**D'AUTORISER** la pro-maire, madame Nicole Poulin et/ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette transaction.

**14. LOCATION D'UN CAMION;**

114-07-2020

**14. Location d'un camion.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la location d'un camion de service pour un mois, en attendant que la réparation du camion de la municipalité soit complétée.

**15. EXCÉDENT DE MATÉRIEL POUR LE MAGNIFIQUE (1 000.00 \$);**

115-07-2020

**15. Excédent de matériel pour le magnifique (1 000.00 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ALLOUER** un montant supplémentaire de mille dollars à l'artiste, monsieur Denis Michaud, en raison du matériel excédentaire qu'il a utilisé pour la création du « Magnifique ».

**16. QUESTION REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);**

**16. Question reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com)).**

Le directeur général, M. Gérard Pétrin informe le conseil qu'il a reçu 5 questions provenant du public. La pro maire, madame Nicole Poulin répond aux questions.

**17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

116-07-2020

**17. Clôture et levée de l'assemblée.**

Unanimement résolu par la conseillère, madame Marilyne Tanguay :

**DE CLORE** la session. Il est 19 h 44.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huis clos au 6, rue des Rapides le 10 août 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères, Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers, Maxime Tancrede (par téléconférence), Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 juillet 2020
5. Comptes à payer du mois (295 063.59 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration
9. Résolution pour travaux d'asphaltage (170 mètres d'asphalte et remise des travaux sur intersection Riverains et Pêcheurs)
10. Proposition pour travaux électriques à la tour d'observation (18 800.00 \$ plus taxes)
11. Résolution pour autorisation de signature avec MRC Abitibi (Fonds touristique)
12. Accès au local du CRJM
13. Soumission pour borne de recharge (4 602.07 \$ plus taxes)
14. Soumission pour traçage de ligne axiale avec microbille et ligne de rive (6 870.91 \$)
15. Correspondance : Lettre de la Corporation des loisirs
16. Inauguration d'un parc à la mémoire de Stephan-Lavoie
17. Élection partielle le 4 octobre 2020
18. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))
19. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## **1. MOT DE BIENVENUE;**

### **1. Mot de bienvenue.**

Madame la pro-maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison de l'arrêté du Ministre de la Santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session.**

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

**117-08-2020**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé tel que présenté.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2020;**

118-08-2020

**4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 juillet 2020.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la session régulière du 13 juillet 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

**5. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

119-08-2020

**5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**DE PAYER** les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C2000431 à C2000498. La séquence des chèques en ligne L2000038 à L2000041.**

<b>Total des factures du mois</b>	<b>238 799.25 \$</b>
<b>Total des paiements directs</b>	<b>20 746.38 \$</b>
<b>Total des salaires</b>	<b>35 517.96 \$</b>
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>295 063.59 \$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 août 2020.

---

Gérard Pétrin, directeur général

**6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

**6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Madame Poulin mentionne qu'elle participe à des rencontres hebdomadaires avec le Directeur Général et que les réunions de la MRC.

**7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;**

**7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.**

Ce sujet a été traité précédemment.

**8. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION;**

**8. Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration.**

Madame la pro-maire, Nicole Poulin, informe le conseil qu'elle a reçu une lettre du Ministre des transports, M. François Bornardel, qu'un montant de 20 000 \$ a été octroyé à la municipalité pour des travaux sur le chemin des Pêcheurs.



**9. RÉOLUTION POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE (170 MÈTRES D'ASPHALTE ET REMISE DES TRAVAUX SUR INTERSECTION RIVERAINS ET PÊCHEURS;**

120-08-2020

**9. Résolution pour travaux d'asphaltage (170 mètres d'asphalte et remise des travaux sur intersection Riverains et Pêcheurs.**

Madame la pro-maire, Nicole Poulin, mentionne son conflit dans ce dossier et se retire de la discussion.

**ATTENDU QUE** les travaux sur le chemin des Riverains ne sont pas complétés;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur ne pouvait garantir son travail de pavage sur l'intersection (Pêcheurs Riverains);

**ATTENDU** l'entrepreneur propose de reporter les travaux lorsque le chemin des Riverains sera complété;

**ATTENDU QUE** les travaux d'asphaltage prévus au bordereau, prévoyait six cents mètres pour quatre intersections;

**ATTENDU QUE** les réalités terrain ont modifiés les distances prévues ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaitait que la limite d'asphaltage ne soit pas dans une courbe ou dans une pente;

**ATTENDU QUE** le directeur général est allé sur le terrain pour déterminer les limites réelles optimums pour les quatre intersections;

**ATTENDU QU'**une des intersections manquait cent soixante-dix mètres pour être complètement asphaltée;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ANTÉRINER** la décision prise par le directeur général, Gérard Pétrin :

**DE REPORTER** l'asphaltage de l'intersection Pêcheurs Riverains.

**D'ACCEPTER** les limites déterminées par le directeur général, selon les directives du conseil.

**10. PROPOSITION POUR TRAVAUX ÉLECTRIQUES À LA TOUR D'OBSERVATION (18 800 \$ PLUS TAXES);**

121-08-2020

**10. Proposition pour travaux électriques à la tour d'observation (18 800.00 \$ plus taxes).**

**ATTENDU QUE** le projet d'illumination de la Tour d'observation a été retenu par la MRC d'Abitibi pour une aide financière de 15 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Boilard électrique Inc. pour réaliser les travaux électriques tel que prévu au plan déposé pour un montant de 18 800.00 \$ plus les taxes applicables.

**11. RÉOLUTION POUR AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC MRC ABITIBI (FONDS TOURISTIQUE);**

122-08-2020

**11. Résolution pour autorisation de signature avec MRC ABITIBI (Fonds touristique).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général, M. Gérard Pétrin, à signer le protocole d'entente de la MRC d'Abitibi (Fonds touristique), en rapport avec le projet de la Tour d'observation.

## **12. ACCÈS AU LOCAL DU CRJM;**

### **12. Accès au local du CRJM.**

Le directeur général, M. Gérard Pétrin, informe le conseil que le centre récréatif Jacques Massé, est ouvert aux organismes de la municipalité. En retour, ces derniers devront signer un accusé de réception du document préparé par Mme Diane Pelletier en rapport avec les mesures obligatoires de la santé publique.

## **13. SOUMISSION POUR BORNE DE RECHARGE (4 602.07 \$ PLUS TAXES);**

123-08-2020

### **13. Soumission pour borne de recharge (4 602.07 \$ plus taxes).**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'achat d'une borne de recharge pour installer à la Tour d'observation pour un montant de 4 602.07 \$ plus les taxes applicables.

## **14. SOUMISSION POUR TRAÇAGE DE LIGNE AXIALE AVEC MICROBILLE ET LIGNE DE RIVE (6 870.91 \$);**

124-08-2020

### **14. Soumission pour traçage de ligne axiale avec microbille et ligne de rive (6 870.91 \$).**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la proposition de Traçage Abitibi pour le marquage de la chaussée sur le chemin des Pêcheurs et des différentes intersections, pour un montant de 6 870.91 \$.

## **15. CORRESPONDANCE : LETTRE DE CORPORATION DES LOISIRS DE PREISSAC;**

### **15. Correspondance : Lettre de Corporation des loisirs de Preissac.**

Mme la pro-maire, Nicole Poulin, fait la lecture d'une lettre de la Corporation des loisirs de Preissac, comme quoi, ils mettent fin à leurs activités et vont procéder à une liquidation de leurs actifs.

## **16. INAUGURATION D'UN PARC À LA MÉMOIRE DE STEPHAN-LAVOIE;**

### **16. Inauguration d'un parc à la mémoire de Stephan-Lavoie.**

Mme la pro-maire, Nicole Poulin, informe le conseil qu'il y aura une inauguration d'un parc qui portera le nom : Parc Stephan-Lavoie. La cérémonie aura lieu le 18 août 2020 à 19h00 en présence de dignitaires et de la famille.

## **17. ÉLECTION PARTIELLE LE 4 OCTOBRE 2020;**

### **17. Élection partielle le 4 octobre 2020.**

Le directeur général, M. Gérard Pétrin, informe le conseil qu'il y aura un scrutin le 4 octobre 2020 pour combler le poste de Maire laissé vacant par le décès de M. Stephan Lavoie.

## **18. QUESTION REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);**

### **18. Question reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com)).**

Le directeur général, M. Gérard Pétrin informe le conseil qu'il a reçu aucune question provenant du public.

## **19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

125-08-2020

### **19. Clôture et levée de l'assemblée.**

Unanimement résolu par la conseillère, madame Marilyne Tanguay :

**DE CLORE** la session. Il est 19 h 50.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

**N B.** Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**NICOLE POULIN**  
**PRO-MAIRE**

---

**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**



Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 3 septembre 2020 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillère, Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers, (Maxime Tancrede, Rémi Pelletier par téléconférence) et Aldée Langlois.

Étaient également présents à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Renonciation de l'avis de convocation
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution pour nommer un représentant à la réunion de la MRC Abitibi
5. Levée de l'assemblée

## **1. RENOCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

### **1. Renonciation de l'avis de convocation**

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférences ou par visioconférence. Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation. Madame Nicole Poulin, la pro maire préside la rencontre.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.**

### **2. Vérification du quorum et ouverture de la session**

Après avoir constaté le quorum, madame Nicole Poulin, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

## **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

126-09-2020

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de madame la conseillère, Marilyne Tanguay, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

#### 4. RÉSOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT À LA RÉUNION DE LA MRC ABITIBI;

127-09-2020

##### 4. Résolution pour nommer un représentant à la réunion de la MRC Abitibi.

**ATTENDU QUE** les postes de maire et de pro maire sont vacants et que des réunions importantes auront lieu dans les prochains jours ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Preissac trouve important d’avoir un représentant attiré pour représenter cette dernière aux réunions de la MRC Abitibi (conseil de comté et comités);

**ATTENDU QUE** cette nomination est temporaire et devrait se terminer à l’assermentation du nouveau maire ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le conseiller, monsieur Aldée Langlois, représentant de la municipalité de Preissac aux réunions de la MRC Abitibi (conseil de comté et comités).

Cette nomination est valide jusqu’à l’assermentation du nouveau maire.

#### 5. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

128-09-2020

##### 5. Levée de l’assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Rémi Peletier et résolu unanimement:

**DE CLORE** l’assemblée. Les sujets à l’ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19h02.

**N.B.** Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

\_\_\_\_\_  
Nicole Poulin  
Pro-maire

\_\_\_\_\_  
Gérard Pétrin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 21 septembre 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier, Maxime Tancrede et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Mot de bienvenue
3. Vérification du quorum et ouverture de la session
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 août 2020
6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 3 septembre 2020
7. Comptes à payer du mois (284 552.91\$)
8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
9. Compte rendu des rencontres du Directeur général
10. Vacance au poste de conseiller # 2
11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 248 000 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2020
12. Acceptation de la soumission pour émission de billets
13. Dérogation mineure du 272, avenue du Lac
14. Dérogation mineure du 75, avenue Principale
15. Résolution pour le "Fonds forêt de la MRC"
16. Acceptation des travaux de voirie réalisés sur le chemin des Riverains
17. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle # 275-2020
18. Autorisation d'achat de matériels pour élection partielle (produits sanitaires, plexiglass, distributeurs, etc.)
19. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com))
20. Clôture et levée de l'assemblée \_\_h\_\_

## 1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE;

129-09-2020

### 1. Nomination d'un président d'assemblée.

ATTENDU QUE les poste de maire et pro maire sont vacants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller, monsieur Aldée Langlois comme président de l'assemblée

## 2. MOT DE BIENVENUE;(2)

### 2. Mot de bienvenue. (2)

## 3. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

### 3. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, le conseiller monsieur Aldée Langlois ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

130-09-2020

##### **4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

#### **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2020;**

131-09-2020

##### **5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 août 2020.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 août 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

#### **6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 3 SEPTEMBRE 2020;**

132-09-2020

##### **6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 3 septembre 2020.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spécial du 3 septembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

#### **7. APROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;**

133-09-2020

##### **7. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000499 à C2000572. La séquence des chèques en ligne L2000042 à L2000046.

Total des factures du mois	216 459.99\$
Total des paiements directs	26 325.01\$
Total des salaires	41 767.91\$
<b><u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u></b>	<b><u>284 552.91\$</u></b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 21 septembre 2020.

---

Gérard Pétrin, directeur général

#### **8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;**

##### **8. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.**

Le président de l'assemblée dresse un compte rendu des réunions auxquelles il a assisté.

## 9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

### 9. Compte rendu des rencontres du Directeur général.

Le directeur général fait un résumé de ses rencontres (avec les candidats, etc.) au conseil

## 10. VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER # 2;

### 10. Vacance au poste de conseiller # 2.

Le directeur général informe le conseil de la vacance au poste de conseiller # 2 et qu'il prendra les informations au ministère des affaires municipales et de l'habitation pour savoir la suite des choses à savoir si la municipalité est tenue ou non de faire une élection partielle dans les quatre prochains mois.

## 11. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 248 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 SEPTEMBRE 2020;

134-09-2020

### 11. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 248 000 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2020.

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Preissac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 248 000 \$ qui sera réalisé le 29 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
274-2020	1 248 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 274-2020, la Municipalité de Preissac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

### **IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI PELLETIER ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :**

Madame la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence.

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 29 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Gérard Pétrin;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	53 700 \$	
2022.	54 500 \$	
2023.	55 400 \$	
2024.	56 300 \$	
2025.	57 100 \$	(à payer en 2025)
2025.	971 000 \$	(à renouveler)



**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 274-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

## 12. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ÉMISSION DE BILLETS;

135-09-2020

### 12. Acceptation de la soumission pour émission de billets.

Date d'ouverture :	21 septembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 septembre 2020
Montant :	1 248 000 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Preissac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 29 septembre 2020, au montant de 1 248 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

53 700 \$	1,38000 %	2021
54 500 \$	1,38000 %	2022
55 400 \$	1,38000 %	2023
56 300 \$	1,38000 %	2024
1 028 100 \$	1,38000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,38000 %

#### 2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 700 \$	0,70000 %	2021
54 500 \$	0,80000 %	2022
55 400 \$	0,95000 %	2023
56 300 \$	1,05000 %	2024
1 028 100 \$	1,15000 %	2025

Prix : 98,59600

Coût réel : 1,44855 %

#### 3 -CAISSE DESJARDINS D'AMOS

53 700 \$	1,61900 %	2021
54 500 \$	1,61900 %	2022
55 400 \$	1,61900 %	2023
56 300 \$	1,61900 %	2024
1 028 100 \$	1,61900 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,61900 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu majoritairement :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Preissac accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 29 septembre 2020 au montant de 1 248 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 274-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### **13. DÉROGATION MINEURE DU 272, AVENUE DU LAC;**

**136-09-2020**

#### **13. Dérogation mineure du 272, avenue du Lac.**

**ATTENDU QU'**en date du 4 mars 2020, Madame Suzanne Pellerin a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 272, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 4 820 142 cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation des distances pour les marges de recul avant pour plusieurs bâtiments et de distance entre la résidence et un abri;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, faite par madame Suzanne Pellerin.

Réception de la demande	4 mars 2020
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	8 avril 2020
Avis public	20 août 2020
Acceptation du conseil municipal	21 septembre 2020

### **14. DÉROGATION MINEURE DU 75, AVENUE PRINCIPALE;**

**137-09-2020**

#### **14. Dérogation mineure du 75, avenue Principale.**

**ATTENDU QU'**en date du 27 août 2020, Monsieur Sylvain Lamoureux a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 75, avenue Principale à Preissac, sur le lot 4 592 287 cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une remise qui excède de 19 mètres carrés la réglementation.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, faite par monsieur Sylvain Lamoureux.

Réception de la demande	27 août 2020
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	2 septembre 2020
Avis public	3 septembre 2020
Acceptation du conseil municipal	21 septembre 2020

### **15. RÉOLUTION POUR LE "FONDS FORÊT DE LA MRC";**

**138-09-2020**

#### **15. Résolution pour le "Fonds forêt de la MRC"**

**CONSIDÉRANT** le travail accompli, depuis plusieurs mois, pour la modernisation du règlement sur le fons de mise en valeur (Fonds) ;

**CONSIDÉRANT** la réflexion sur divers modes de répartition des sommes versées au Fonds;

**CONSIDÉRANT** la délégation de compétence à la MRC quant à la gestion des lots intra municipaux;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir de la MRC de créer un Fonds et de l'obligation des municipalités de verser les derniers provenant, entre autres, d'une convention d'aménagement;

**CONSIDÉRANT** la volonté des certaines municipalités, parties à l'Entente, de convenir d'un ou de modes de répartition;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'utiliser les revenus nets générés par la réalisation d'activités prévues au PATIF et PAFIO aux fins exclusives de la gestion et du financement de la mise en valeur du territoire forestier résiduel décrit à l'Entente selon les exigences précisées à l'Annexe D;

**CONSIDÉRANT** que le mode « Appel de projets » demeure à déterminer mais qu'il respecte l'Entente, l'Annexe D et qu'il vaut tant pour le passé que le futur, de plus, un demandeur (promoteur) peut être une municipalité, un regroupement de municipalités et la MRC;

**CONSIDÉRANT** la volonté exprimée, il y a lieu de consulter les municipalités à l'Entente, afin de connaître le ou les modes de répartition anticipé (s);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement que le conseil municipal de Preissac recommande au comité forêt d'utiliser un seul mode de répartition, soit la superficie exploitée et ce, tant pour les années passées que futures.

La municipalité demande au comité forêt de poursuivre ses démarches afin de déterminer les sommes qui lui sont accessibles.

#### **16. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS SUR LE CHEMIN DES RIVERAINS\$;**

139-09-2020

##### **16. Acceptation des travaux de voirie réalisés sur le chemin des Riverains.**

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur a terminé les travaux de mise à niveau du chemin des Riverains;

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le responsable de l'entretien des infrastructures, monsieur Yvan Lachance ont constatés les travaux réalisés et considèrent le contrat terminé;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** les travaux réalisés par l'entrepreneur et d'autoriser le paiement des desdits travaux.

#### **17. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE # 275-2020;**

140-09-2020

##### **17. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle # 275-2020.**

Le conseiller, Rémi Pelletier dépose un avis de motion et fait la présentation du projet de règlement sur la GESTION CONTRACTUELLE portant le numéro 275-2020

#### **18. AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIELS POUR ÉLECTION PARTIELLE (PRODUITS SANITAIRES, PLEXIGLASS, DISTRIBUTEURS, ETC.);**

141-09-2020

##### **18. Autorisation d'achat de matériels pour élection partielle (produits sanitaires, plexiglass, distributeurs, etc..**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général à faire les achats de matériel pour l'élection partielle du 4 octobre prochain. Le matériel nécessaire habituel, auquel s'ajoute les produits obligatoires en raison de la pandémie.

**19. QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM);**

**19. Question reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com).**

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil qu'il a reçu des questions par courriel et en fait la lecture au conseil, ensuite les citoyens présents posent leurs questions.

La conseillère, madame Manon Derome quitte la rencontre, il est 20 h 11

**20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

**142-09-2020**

**20. Clôture et levée de l'assemblée.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

**DE CLORE** la session. Il est 20 h 27.

\_\_\_\_\_  
**ALDÉE LANGLOIS**  
**PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE**

\_\_\_\_\_  
**GÉRARD PÉTRIN**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL**